

Le Combat Social FO 49

MENSUEL D'INFORMATIONS DE L'UNION DÉPARTEMENTALE CGT-FORCE OUVRIÈRE DU MAINE ET LOIRE

N° 5 - 2010 MAI 2010 1€

SOMMAIRE

- 2. Éditorial
- 3 et 4 Discours de Daniel Juret au rassemblement FO du 1er mai (extraits)
- 5 Congrès départemental du syndicat FO-Com
- 6 AG des personnels du CRRRF à l'initiative de FO
- 7 Les syndicats à l'initiative :
 - Lycée Burg Chevreau à Segré,
 - Union Départementale des Retraités
- 8 Combat Social change
- 8 Résultats d'élections professionnelles
- 9 et 10 « Sommet social » 10 mai
- 11 Communiqués de la confédération
- 11 Vos droits : subrogation et maintien du salaire
- 12 Les salariés doivent savoir !

- Encarts :
 - 1) Déclaration de la CE confédérale
 - 2) Tract de l'UD : Appel au 15 juin





Éditorial

Daniel JURET,

Secrétaire Général de l'UD FO du Maine et Loire

Pour défendre les retraites...

Maintenant, c'est la grève !

Notre Comité Confédéral National avait clairement défini, à l'unanimité, notre orientation :

« Le CCN affirme que la CGT-Force Ouvrière ne laissera pas voter une réforme des retraites contraire aux intérêts des salariés du public comme du privé sans appeler à la mobilisation de toute la classe ouvrière »

C'est ce que la Commission Exécutive Confédérale du 4 mai a décidé à l'unanimité, en lançant l'appel à la grève franche, interprofessionnelle –public/privé– le mardi 15 juin 2010, et en appelant dans ce cadre à une grande manifestation nationale à Paris.

Alors que le calendrier est connu, notamment avec l'annonce d'un avant-projet de loi à la mi-juin, c'est donc le moment de se faire entendre pour peser sur les décisions gouvernementales, en affirmant nos revendications.

Notre confédération a confirmé sa détermination à la recherche de l'action commune en renouvelant la proposition d'appel commun à la grève en direction des autres organisations syndicales.

Dans le même temps, notre organisation, qui est libre et indépendante, a décidé d'assumer ses prises de position.

Aujourd'hui, personne n'est dupe et la volonté gouvernementale d'imposer cette contre-réforme des retraites, en France comme dans chaque pays, exprime la décision de faire payer la facture de la crise aux salariés, qu'ils soient actifs, retraités ou chômeurs.

De même, la nouvelle offensive spéculative et les mesures internationales prises (500 milliards d'euros débloqués par l'Union Européenne et 250 par le FMI) aggravent la pression sur les états pour qu'ils remettent en cause les droits collectifs des salariés.

Les masques sont tombés et la politique de rigueur est officiellement à l'ordre du jour !

Plus que jamais, exprimer la détermination des salariés à ne pas laisser faire, c'est préparer le blocage du pays !

Aujourd'hui, tous les salariés –actifs, retraités, chômeurs– le savent : les manifestations à répétition ont fait la preuve de leur inefficacité. Et l'annonce (deux jours après la décision prise par FO) d'une énième journée d'action fin mai ne semble motivée que par un seul souci : faire obstacle à la grève le 15 juin.

Mais cela ne nous détournera pas de nos objectifs, et nous prendrons nos responsabilités.

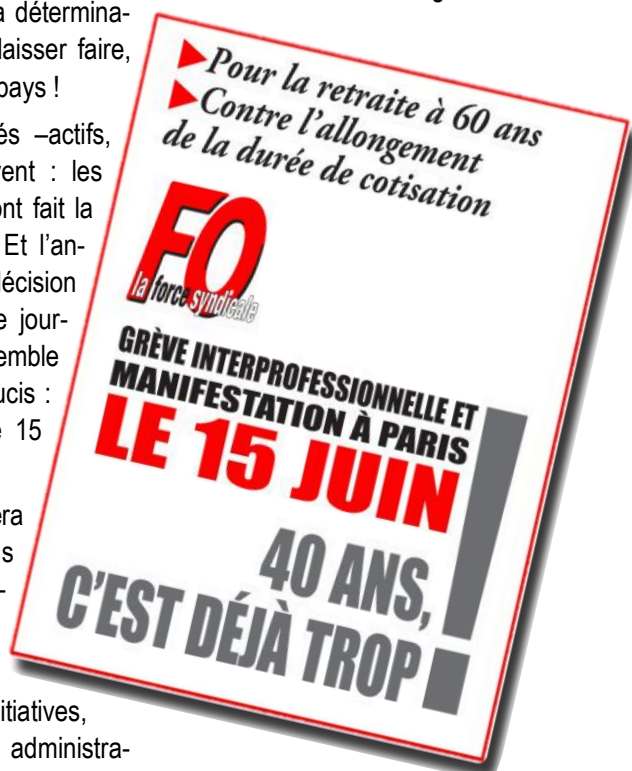
Nous avons donc un mois pour prendre toutes les initiatives, dans les entreprises et les administrations, pour rassembler autour de nos revendications en matière de retraite, pour préparer les conditions du succès de la grève du mardi 15 juin.

Toutes les structures syndicales FO vont donc dans ce cadre organiser la montée à Paris, en inscrivant, jour après jour, les militants, les adhérents, les salariés,

Sur cette orientation, notre cgt-Force Ouvrière prépare l'indispensable mobilisation pour faire reculer le gouvernement, pour gagner sur les revendications !

En préparant la grève et la manifestation nationale du 15 juin, nous ouvrons la voie à l'action syndicale efficace.

Angers, 14 mai 2010



LE COMBAT SOCIAL FO49

Journal tiré à l'Union Départementale
C.G.T. Force Ouvrière
du Maine et Loire

14, place Louis Imbach
49100 ANGERS

Tel : 02 41 25 49 60 - Fax 02 41 25 49 61
E-mail : udfo49@force-ouvriere.fr
site : <http://fo49.neuf.fr/>

Inscrit à la CPPAP n° 0710S07442
Directeur de publication : Daniel JURET

1er mai Force Ouvrière

Le 1er mai, 200 militants FO se sont rassemblés, à Trélazé, devant la stèle érigée en l'honneur de Ludovic Ménard, fondateur du syndicalisme ardoisier, signataire de la Charte d'Amiens.

Le *Combat Social* reproduit ci-dessous des extraits du discours prononcé par Daniel Juret en cette occasion.

En introduction Daniel Juret situe ce rassemblement du 1er mai dans la continuité de l'action syndicale libre et indépendante avec celle de Ludovic Ménard, l'un des 40 signataires de la Charte d'Amiens, et de ses camarades du syndicalisme ardoisier puis interprofessionnel. Puis il poursuit :

« Aujourd'hui, revendiquer cette continuité, c'est naturellement rendre hommage à ces militants de notre histoire, celle de la classe ouvrière, et c'est également, en cette journée internationale de revendications, affirmer notre solidarité avec les travailleurs de tous les pays...

Cette solidarité internationale s'exprime aussi par la résistance farouche de la classe ouvrière pour défendre et imposer la liberté syndicale, c'est-à-dire liberté de constitution, liberté de désignation de ses représentants, liberté de négociation.

En France, avec la loi liberticide du 20 Août 2008, comme ailleurs dans le monde, la volonté des patrons et de leurs gouvernements de réduire le coût du travail passe par la remise en cause de la liberté syndicale, c'est-à-dire priver les salariés de leur instrument de défense.

Ils voudraient faire payer les frais de leur crise aux salariés...

Mais plus que jamais, la classe ouvrière résiste, pour refuser de payer les frais de la crise du système capitaliste qui déferle en particulier, depuis 2 ans.

Après les vagues de licenciements, après les suppressions massives d'emploi, tant dans les entreprises que dans la Fonction Publique avec la R.G.P.P....,

Après la poursuite des cadeaux aux entreprises, exonérations et niches fiscales diverses, et le renflouement des banques par le budget de l'État pour des dizaines de milliards, provoquant l'aggravation considérable du déficit du budget de l'État et de la Sécurité Sociale...

Gouvernement et patronat veulent présen-

ter la facture aux salariés ! ...

Aujourd'hui, la brutalité et l'ampleur des mesures exigées contre les travailleurs en Grèce par le Fonds Monétaire International et l'Union Européenne, pour leur faire payer une crise qui n'est pas la leur, indiquent, sans fard, ce qu'ils veulent imposer à tous les travailleurs, en particulier en Europe. ...

Les dénégations du gouvernement masquent mal la réalité : les reculs sociaux en France sont à l'ordre du jour.

...

Faire payer les frais de leur crise par les salariés en réduisant le coût du travail et en liquidant services publics et droits collectifs, voilà le programme qui nous est annoncé !

...Mais plus que jamais, la classe ouvrière résiste !

Camarades,

La résistance est à l'ordre du jour !

Cette résistance s'exprime à tous les niveaux.

Dans les entreprises, contre les plans de licenciements et pour l'augmentation des salaires, dans les administrations et les services publics, pour défendre les statuts et l'égalité d'accès des citoyens aux services publics, dans les branches professionnelles pour défendre les conventions collectives, comme au niveau interprofessionnel pour défendre les droits collectifs.

Plus que jamais, en ce 1er Mai, les travailleurs refusent de payer ! »

Après avoir rétabli les faits en indiquant qu'il n'y a pas déficit, mais asphyxie organisée des régimes de retraites au compte de la 'réduction des déficits publics', et que c'est notre indépendance qui nous permet justement de rétablir les faits, Daniel Juret poursuit :

« [le gouvernement], reprenant l'argumen-

taire des organismes internationaux FMI, OCDE, Union Européenne, exige une nouvelle contre réforme des retraites pour réduire les droits collectifs, c'est-à-dire le niveau des pensions, au nom de la lutte contre les déficits !

...

Aujourd'hui, le doute n'est pas permis et les perspectives sont programmées :

- l'âge légal de départ en retraite, 60 ans, serait différé...
- la durée de cotisation pour bénéficier du taux plein, déjà portée à 160 trimestres, puis à 164 en 2012 serait à nouveau augmentée ;
- le Code des Pensions Civiles et Militaires, ... serait démantelé au nom d'une harmonisation progressive avec le droit commun, « harmonisation » provoquant une baisse du niveau des pensions de manière drastique !

Pour semer la confusion, le gouvernement a lancé une vaste campagne de propagande : Il y aurait, au sein du Conseil d'Orientation des Retraites, un « diagnostic partagé », un prétendu consensus.

C'est un mensonge, Camarades ! Notre Confédération l'a rappelé à juste titre, il n'y a pas de « diagnostic partagé ! », il n'y a pas de « consensus » ...

Alors oui, avec les travailleurs en Grèce, comme en Islande, et dans tous les pays, nous disons : « nous ne paierons pas ! » Nous refusons d'accompagner cette nouvelle contre réforme, qui, comme les précédentes de 1993 - 1995 - 2003 - 2007 - 2008 est illégitime !

Parce qu'indépendante, Force Ouvrière réaffirme ses revendications

Rien n'est joué, Camarades !

Alors, même si c'est parfois difficile, nous avons décidé de rester fidèles à ce que nous sommes : au service de la classe ouvrière !

Pour cela, nous réaffirmons les revendications :

- Pas d'allongement de la durée de cotisation, parce que 40 ans c'est déjà trop !
- Maintien de l'âge légal de départ en retraite à 60 ans sans décote
- Défense du Code des Pensions Civiles et Militaires et notamment le calcul des Pensions sur les 6 derniers mois

Avec notre Confédération, nous l'avons dit, ces exigences ne sont pas négociables.

Alors, aujourd'hui, Camarades, il faut clarifier la situation.

...

Clarifier la situation, c'est d'abord dire la vérité aux travailleurs !

Nos revendications, nos exigences ne sont pas négociables, et doivent constituer la base de l'action syndicale, et intersyndicale si possible.

Aujourd'hui, la question que se posent tous les salariés c'est comment gagner !

...

Nous le disons simplement, la clarté sur les revendications est indispensable, et c'est un préalable à l'action commune.

Quelle peut être en effet l'efficacité d'un rassemblement de positions contradictoires ?

La clarté sur les revendications est indispensable

Il faut dire la réalité et les salariés ont le droit de savoir : les organisations syndicales doivent se prononcer :

- pour ou contre l'allongement de la durée de cotisation ?
- Pour ou contre le recul de l'âge légal de départ en retraite ?
- Pour ou contre l'harmonisation public - privé ?

L'ambiguïté conduit à laisser passer la contre réforme

L'ambiguïté, orchestrée par plusieurs organisations, organisée avec des formules floues pour ne fâcher personne, et bâtie au nom du « syndicalisme rassemblé » de M. THIBAUT, et bien, Camarades, cette ambiguïté conduit les salariés dans le mur.

Cette ambiguïté conduit à laisser passer la contre-réforme !

Camarades, il faut le dire simplement, cela, ce n'est pas le mandat des travailleurs, ce n'est pas le comportement de notre organisation !

Mais avec la résistance des travailleurs, nous ne sommes pas résignés !

C'est pourquoi, notre Confédération, sur mandat unanime de ses instances à, à nouveau, proposé aux autres organisations syndicales dans une lettre ouverte, le 7 avril, un appel commun à 24 heures de grève interprofessionnelle, pour se faire entendre, en bloquant le pays !

...

Aujourd'hui, force est de reconnaître que, si l'écho de cette lettre ouverte parmi les travailleurs est manifeste, les organisations invitées ont décliné la proposition !

Mais nous allons poursuivre... Nous allons continuer à rechercher l'action commune, c'est-à-dire sur des bases claires, pour gagner !

Alors Camarades, parce que nous sommes indépendants, c'est-à-dire que nous mettons en pratique la liberté de jugement et de comportement, nous ne laisserons pas voter une réforme des retraites contraire aux intérêts des salariés du public comme du privé sans appeler à la mobilisation de toute la classe ouvrière, y compris par la grève interprofessionnelle.

Force Ouvrière prend ses responsabilités :

C'est la grève interprofessionnelle qu'il faut préparer !

Dans tous les cas de figure, Force Ouvrière prendra ses responsabilités.

Alors camarades,

Le calendrier est maintenant connu, à la mi-juin, l'avant-projet de loi sera publié, avant un examen en Conseil des Ministres début juillet et la discussion parlementaire en septembre !

Alors il faut se préparer !

Compte tenu de ce calendrier, les instances confédérales de notre CGT-FORCE OUVRIERE se réuniront rapidement pour décider des initiatives.

Alors oui, c'est la grève interprofessionnelle qui est maintenant à l'ordre du jour.

C'est ce qu'il faut préparer dans les entreprises, dans les administrations !

C'est ce qu'il faut préparer en recherchant les déclarations communes, à tous les niveaux, pour préparer l'action efficace !

Dans tous les cas, nous ne laisserons pas faire !

Désormais, dans toutes les instances syndicales Force Ouvrière, syndicats, sections syndicales, c'est la préparation de la grève interprofessionnelle qui est à l'ordre du jour !

Libres et indépendants nous sommes,

Libres et indépendants nous resterons !

Vive la journée internationale de revendication du 1er Mai !

Vive notre CGT-FORCE OUVRIERE »



XIXe congrès départemental du syndicat FO-COM (La Poste) du Maine et Loire

Le 4 mai 2010 s'est déroulé le XIXe congrès du syndicat départemental FO-Com (La Poste) du Maine et Loire.

Jacques Dumans Secrétaire Général de FO COMMUNICATION nouvellement élu au congrès Fédéral du mois de février 2010 avait fait le déplacement. Étaient présents également : Christian Fradet Secrétaire de l'Union Régionale Ouest FO-COM et Daniel Juret Secrétaire Général de l'UD Maine et Loire.

Le rapport de Louis Landais, secrétaire départemental, est revenu sur les différentes réorganisations que subissent les postiers depuis des années et qui aggravent très fortement les conditions de travail des agents.

La loi du 22 janvier 2010, qui transforme *La Poste* en société anonyme va, comme cela s'est passé à France Télécom, accélérer le processus des suppressions d'emplois, de l'augmentation du nombre d'agents inaptes, de la mobilité forcée...

Le congrès départemental exige l'abrogation de cette loi et demande aux militants de déployer toute leur énergie pour aider les postiers à se mobiliser et à agir contre.

L'autre priorité pour l'avenir, c'est la prépa-

ration des élections professionnelles en juin 2011 : seul le travail du terrain pourra permettre la réussite, a indiqué Louis Landais.

Un des moments forts de ce congrès aura été l'intervention du nouveau Secrétaire



Jacques Dumans, Sophie Jean, Louis Landais

Général de la fédération.

Les congressistes ont apprécié l'homme proche du terrain et ses propos constructifs.

Jacques DUMANS a indiqué que d'ici 2015, la Poste annonce la suppression de 50 000 emplois. « Les axes prioritaires de la fédération FO-COM seront essentiellement la lutte contre la loi sur la privatisation de la POSTE et le développement de notre organisation », a-t-il précisé, avant de rappeler que « FO-COM réclame un

vrai grenelle social à la Poste ».

Jacques DUMANS rappelle l'urgence du combat contre la réforme des retraites.

Il a rassuré le congrès sur les relations entre la fédération et la Confédération, autrefois tendues. « Aujourd'hui il existe un véritable pacte de confiance ».

Daniel JURET Secrétaire de l'UD du Maine et Loire, a centré son discours sur la réforme des retraites. Pour Force Ouvrière, il n'est pas question que les travailleurs fassent les frais de la crise provoquée par les intervenants sur les marchés financiers. « Les travailleurs n'acceptent pas la remise en cause de leurs droits sociaux », a-t-il indiqué.

Il a annoncé au congrès que la Commission Exécutive Confédérale venait d'adopter une déclaration, à l'unanimité, appelant à la grève interprofessionnelle le MARDI 15 JUIN 2010 avec une manifestation nationale à PARIS.

Les militants postiers présents au congrès ont entendu le message de la Confédération et feront le maximum pour le relayer sur le terrain.

Le congrès a adopté la résolution générale à l'unanimité et a réélu Louis LANDAIS comme secrétaire départemental pour un nouveau mandat de quatre ans.

Extraits de la résolution adoptée à l'unanimité

Le congrès FORCE OUVRIERE COMMUNICATION de la section départementale de La Poste du Maine et Loire, réuni le 4 mai 2010, ...

REFUSE l'ouverture totale du marché du courrier imposé au 1^{er} janvier 2011 et RECLAME l'abrogation de la loi du 22 janvier 2010, transformant La Poste en société anonyme.

DENONCE la loi du 20 Août 2008 qui est une atteinte à la liberté syndicale et de négociation et exige que cette loi ne s'applique pas à la Poste. (...)

REVENDIQUE l'arrêt des suppressions d'emplois et des mobilités forcées.

CONSTATE et DENONCE l'augmentation du nombre d'agents reconnus inaptes. (...)

CONSTATE et DENONCE qu'à l'Enseigne, la rentabilité supprime le service. Le Congrès

exige l'arrêt des suppressions d'emplois, des réorganisations, des fermetures ou transformations de bureaux de Poste. (...)

REVENDIQUE la semaine de travail en 5 jours et REFUSE le travail du samedi après-midi.

RECLAME les conditions nécessaires à l'équilibre vie privée/vie professionnelle dans le cadre de régimes de travail adaptés. (...)

Le Congrès REFUSE toute remise en cause du droit à la Retraite à 60 ans, tout allongement de la durée de cotisation, « 40 ans c'est déjà

trop ».

En conclusion, le XIXe Congrès départemental du Maine et Loire invite solennellement les agents actifs et retraités à rejoindre les rangs de la section départementale pour construire le rapport de forces qui permettra la satisfaction de toutes ces revendications.

Il les appelle à apporter massivement leurs suffrages aux listes présentées par FO Communication lors des prochaines élections professionnelles. (...)



Des congressistes

Les syndicats à l'initiative

Centre de Rééducation, de Réadaptation et de Reclassement Professionnel :

Le personnel, réuni en Assemblée Générale à l'initiative de la section Force Ouvrière, adopte à l'unanimité une résolution dont nous reproduisons de larges extraits :

...

► Retraites :

Depuis le 12 avril dernier, le gouvernement a engagé officiellement la contre-réforme des retraites. Une campagne de propagande médiatique est engagée à grands renforts « d'experts », de conseil d'orientation des retraites pour tenter d'accréditer l'idée que la contre-réforme est inéluctable...

Le gouvernement, au travers de la « concertation avec les partenaires sociaux » cherche à imposer : l'allongement de la durée de cotisations, une **d**écote importante remettant de fait en cause la retraite à 60 ans.

Quel agent, quel aide-soignant, quel administratif, quel infirmier(ère), envisage de travailler jusqu'à 62, 63 voire 64 ans alors que le nombre d'invalidités croît sans cesse, que les longues maladies sont de plus en plus fréquentes dans la branche sanitaire et médico-sociale ?

Nous refusons tout allongement de la durée de cotisations.

...Il n'y a pas de déficit mais une asphyxie organisée. Le véritable objectif de la contre-réforme est de satisfaire les exigences des marchés financiers et de l'union européenne.

► Convention collective FEHAP 51 en danger

Dans une situation marquée par les restrictions budgétaires sans précédent, le développement de la concurrence entre les établissements, les Fédérations Patronales du secteur privée à but non lucratif ont la volonté de remettre en cause ...les différentes Conventions Collecti-

ves Nationales de la branche professionnelle... [notamment] :

- Par la mise en place d'un socle commun à toutes les conventions collectives du secteur à but non lucratif, première étape à la mise sur pied d'une convention collective unique.
- Par l'introduction d'une part d'individualisation de la rémunération se référant à des critères «classant non exhaustifs », tels que « la compétence », « la professionnalisation », « l'efficience », « l'expertise ».

afin de préserver les droits et garanties collectives des salariés.

- **NON à tout nouvel allongement de la durée des cotisations, « 40 ans c'est déjà trop »**
- **Blocage à 60 ans de l'âge de départ en retraite.**

Face à l'ampleur des attaques que nous subissons, que ce soit sur le plan des retraites ou sur le plan de la convention collective, nous considérons qu'il est indispensable de créer le rapport de force qui permettra de faire reculer le gouvernement

et les employeurs. S'agissant des modalités de l'action revendicative, nous avons constaté, sur la base de l'expérience que les journées d'action, les manifesta-

tions à répétition ne permettent pas de faire aboutir les revendications des salariés.

C'est pourquoi, nous nous prononçons pour la grève franche interprofessionnelle de 24 heures dans le cadre de l'action commune de toutes les confédérations syndicales et ce, sur des bases claires. Il s'agit du seul moyen de faire reculer le Gouvernement sur la contre-réforme des retraites.

S'agissant de la défense de notre convention collective nationale FEHAP 51 et de toutes les conventions collectives du secteur à but non lucratif, nous considérons que la préparation du rapport de force dans le pays passe par la convocation par les fédérations syndicales du secteur d'une conférence nationale de délégués désignés par les Assemblées Générales réunies dans les établissements à l'initiative des organisations syndicales.

Motion adoptée à l'unanimité



- ...[En prévoyant] « d'avoir recours à des accords d'intéressement dont le régime social et fiscal est avantageux » et « la mutualisation des moyens entre structures... afin de dégager des tarifs globalement plus intéressants »
- ...[En prévoyant] de ramener l'essentiel de négociation au niveau de l'entreprise
- ...la FEHAP affiche clairement sa volonté de supprimer... l'ancienneté
- La FEHAP envisage toutes les solutions pour faire passer la remise en cause de nos droits y compris la dénonciation partielle ou totale.

Au vu de ce qui constitue une offensive d'une rare brutalité contre nos droits et garanties collectives, l'assemblée générale du personnel réunie à l'initiative de la section FO du CRRRF se prononce pour des revendications claires :

- **Le maintien de la Convention Collective FEHAP sous sa forme actuelle**

Les syndicats à l'initiative

Lycée Privé Bourg Chevreau, Segré

Les personnels, en butte à un « plan de restructuration » manifestent avec leurs syndicats

C'est une première dans l'histoire du lycée privé Bourg Chevreau de Segré. Plus de 70 personnels de cet établissement ont manifesté dès 7h30 du matin devant les portes de l'établissement le mardi 4 mai, à l'appel de leurs sections syndicales FO et CFDT.

Avec leurs syndicats, ils protestaient contre le plan de restructuration de la direction, qui prévoit six licenciements économiques de personnel encadrant de droit privé, et des pertes d'heures et de contrat pour le personnel enseignant.

« Ces licenciements sont inacceptables », affirme Damien Renaud, délégué syndical Force Ouvrière dans l'établissement. **La gestion financière de ces dernières années a été désastreuse, et maintenant l'OGEC et la direction de l'établissement veulent nous faire payer les conséquences ! On a jamais vu un tel climat à Bourg-Chevreau »** A suivre...



L'Union Départementale des retraités prépare le 15 juin

La crise appauvrit encore plus les retraités.

Le gouvernement n'a eu aucun scrupule à n'augmenter nos retraites que de 0,9% au 1er avril alors que l'inflation des 12 derniers mois (fin mars) était déjà de 1,5%.

La distance entre le pôle de la richesse et celui de la pauvreté ne cesse de s'accroître : les spéculateurs continuent de s'enrichir dans des proportions scandaleuses, et dans le même temps, les pauvres le sont de plus en plus.

Nos responsables politiques ne cessent de crier haut et fort qu'il n'y a plus d'argent dans les caisses, qu'il faut rallonger l'âge de départ en retraite et augmenter la durée de cotisation. Il y a trop de dépenses et pour cela, il propose de reculer l'âge de départ à la retraite à 61 ans en 2015, 62 en 2020 et 63 en 2030.

Travailler plus pour gagner moins, telle est la devise du gouvernement.

Pour Force Ouvrière, ce n'est pas le problème de dépenses qui met à mal la Sécurité Sociale, mais plutôt le manque de recettes.

De l'argent, il y en a !!! N'y en aurait-il que pour les riches ?

Alors qu'on pleure sur les 9 malheureux milliards de « déficit » du régime général des retraites, en un week-end, les gouvernements européens sortent 750 mil-

liards de leurs chapeaux pour... éviter aux banques de sombrer sous prétexte que la Grèce, ou d'autres pays comme l'Espagne, le Portugal, la Grande Bretagne, et bientôt la France ne pourraient plus rembourser les emprunts qu'ils ont fait pour... renflouer les banques !

Non, nous ne sommes pas à l'abri de ce que connaît aujourd'hui la Grèce.

De manière concomitante, l'accès aux



Bernard Yvin

soins des retraités est remis en cause : le forfait hospitalier augmente, la liste des médicaments non ou mal remboursés s'allonge et alors que le nombre de personnes âgées dépendantes progresse, les conditions de la prise en charge

de cette dépendance sont catastrophiques.

Pour ce qui nous concerne, nous retraités, notre pouvoir d'achat n'a cessé de baisser depuis 20 ans, et nous sommes directement concernés par cette contre-réforme des retraites.

Nous avons raison, plus que jamais, de revendiquer le retour à l'indexation des retraites sur l'évolution des salaires.

Le choix est simple : attendre et ne rien faire, ou bien nous engager avec nos camarades actifs dans le combat contre cette nouvelle contre-réforme.

Nos camarades grecs sont aujourd'hui confrontés à une baisse de 35 % des retraites. Aujourd'hui la Grèce, demain la France ! Voilà le programme !

Nous n'acceptons pas !

Camarades retraités, tenons nous prêts pour une grande manifestation nationale le 15 juin à Paris. Soyons nombreux !

De cela dépendra le montant de nos retraites et de notre pouvoir d'achat !

Bernard YVIN

Secrétaire de

l'Union Départementale des Retraités

11/05/2010

Le Combat Social FO49 change, le site continue...

Comme vous l'aurez remarqué, l'UD s'est doté d'un matériel couleur. « Le Combat Social FO49 » change de présentation, et cette première « maquette » est un premier essai.

Nous demandons à nos lecteurs d'être indulgents pour ce premier essai. Nous nous améliorerons !

Par ailleurs, le bureau de l'Union Départementale a engagé une réflexion pour augmenter la diffusion du journal de l'UD.

Aujourd'hui, Le Combat Social est diffusé gratuitement à un nombre limité de militants : les responsables de syndicats et les membres des conseils syndicaux pour l'essentiel.

Le bureau évaluera le coût du service d'un numéro, et nous proposerons, dans les semaines qui viennent, aux syndicats d'abonner leurs adhérents, s'ils le souhaitent., moyennant une participation aux frais.

D'autre part, l'UD, comme vous le savez,

dispose d'un site internet.

Ce site vous permet de suivre l'actualité de l'UD, de retrouver en ligne tous les numéros de ce journal, de disposer de tracts et d'affiches, notamment pour agrémenter vos panneaux syndicaux...

N'oubliez pas de vous y rendre !



Élections professionnelles

PERSONNELS DES PREFECTURES – élections professionnelles du 4 mai 2010.

Comme le montrent les tableaux de résultats reproduits ci-après, nos camarades du syndicat des personnels de préfecture ont largement remporté les dernières élections professionnelles.

Force ouvrière est la première organisation syndicale dans ce secteur, aussi bien localement que nationalement. Félicitations à nos camarades.



CAP NATIONALES Résultats du Maine-et-Loire

Inscrits	Votants	Exprimés	Participation
259	207	200	80%

	Suf.	% Pref 49	% national
FO	103	51,5%	45,7%
CFDT	72	36,0%	14,7%
UNSA	7	3,5%	9,8%
CGT	8	4,0%	6,7%
CGC	2	1,0%	17,0%
CFTC	8	4,0%	2,1%
FGAF	0	0,0%	4,1%

CAP LOCALES REGIONALES et ZONALES Résultats du Maine-et-Loire

Inscrits	Votants	Exprimés	Participation
262	209	202	80%

	Suffrages	%
F.O.	116	57,4%
C.F.D.T.	76	37,6%
UNSA	4	2,0%
CGT	5	2,5%
CGC	1	0,5%

COMITE TECHNIQUE PARITAIRE LOCAL - CTPL Résultats du Maine-et-Loire

Inscrits	Votants	Exprimés	Participation
270	207	201	77%

	Suffrages	%	Sièges
FO	110	54,7%	2
CFDT	77	38,3%	2
UNSA	6	3,0%	0
CGT	6	3,0%	0
CFTC	2	1,0%	0

Pour la première fois, la représentation syndicale au Comité Technique Paritaire Local était déterminée par un scrutin sur sigle.

FO a largement remporté cette élection de référence pour apprécier la représentativité syndicale à la préfecture et dans les sous-préfectures de Maine-et-Loire, toutes catégories et tous statuts de personnel y exerçant leurs activités confondus, à l'exception du corps préfectoral

Sommet social du 10 mai

Folles semaines que celles que nous venons de vivre : spéculations tous azimuts contre l'euro et les économies européennes, adoption du plan de rigueur en Grèce, sommet de crise européen mettant à l'ordre du jour l'austérité dans tous les pays de l'UE, adoption d'un plan d'urgence européen pour sauver – encore une fois- les marchés et les banques (750 milliards... excusez du peu !), accord des États européens pour renforcer la surveillance budgétaire au sein de l'Union européenne...

Du coup, l'annonce des plans de rigueur dans tous les pays européens s'accélère. La France a aussi eu droit à sa version de la saignée à la grecque.

"Les dépenses de fonctionnement courant de l'état diminueront de 10 % en 3 ans, avec une baisse de 5 % dès 2011. Un effort de productivité de

même ampleur sera demandé aux opérateurs de l'état » précise un communiqué des services du premier ministre daté du 6 mai. Rappelons que parmi les « opérateurs de l'état (au nombre d'environ 600), on trouve la Sécurité Sociale, les universités, Pôle Emploi...

Également au menu : le gel des dépenses de l'État, l'accélération de la RGPP et la systématisation du non-remplacement d'un fonctionnaire sur deux partant à la retraite.

Le même communiqué évoque la « restructuration des dépenses d'intervention ». Par là il faut comprendre des coupes claires dans les aides sociales comme l'aide au logement ou l'allocation aux adultes handicapés.

Les « niches fiscales » seraient aussi dans la ligne de mire. S'agirait-il de « faire payer les riches ? » Que non

point ! Parmi ces niches, sont répertoriés pêle-mêle (liste non exhaustive), les tickets-restaurants, les bons vacances versés par les CE, l'abattement de 10 % sur les pensions retraites, ou encore la TVA à 5,5 % pour travaux dans une résidence principale...

C'est dans ce contexte que s'est tenu le « sommet social » du 10 mai à l'Elysée, au cours duquel le président de la république a reçu les trois organisations patronales et les cinq confédérations syndicales.

On lira ci dessous des extraits de la déclaration de Jean-Claude Mailly, pour Force Ouvrière, à ce sommet.

Notons que seule Force Ouvrière a évoqué la question des retraites, qui, certes, n'était pas à l'ordre du jour, pour rappeler les positions et les revendications de la confédération.

Déclaration de Force Ouvrière (extraits)

Monsieur le Président,

L'actualité économique, financière et sociale montre que la crise est loin d'être terminée aux niveaux international et européen. ...

C'est ... pourquoi toute annonce ... visant à mettre en place des logiques d'austérité, en réponse aux marchés financiers ... risque non seulement de pénaliser la croissance économique mais aussi, dans notre pays, d'affaiblir le pacte social et républicain et d'accroître les inégalités.

Je ne m'étendrai pas, aujourd'hui, sur les conséquences déjà plus que perceptibles de la mise en œuvre de la RGPP, en particulier au plan départemental, en termes de désorganisation et d'affaiblissement des missions de service public.

Dans la même logique, vous comprendrez, Monsieur le Président, qu'avant d'en venir aux thèmes plus spécifiques de notre réunion, je tiens également à souligner que **nous ne pouvons pas**

accepter que les salariés, déjà lourdement percutés par la crise, **voient leurs droits sociaux en matière de retraite remis en cause, notamment par un allongement de la durée du travail, quelle qu'en soit la forme (durée de cotisation et/ou report du droit à la retraite à 60 ans).**

A la question financière, il faut, selon nous, répondre en matière de financement. C'est l'objet de toute une série de propositions formulées par FORCE OUVRIERE qui conduisent, il est vrai, à une grande réforme fiscale, par ailleurs indispensable, pour réduire les inégalités, réintroduire de l'équité et renforcer le lien citoyen.

(J-C Mailly détaille ensuite les propositions de FO en matière de réforme fiscale, puis poursuit :)

Je tenais, Monsieur le Président, à vous préciser ces différents points relatifs aux dépenses publiques et sociales dans la mesure où plusieurs propositions que nous allons émettre maintenant nécessitent des moyens financiers.

En matière d'examen des questions économiques, ...il est nécessaire de

soutenir la consommation... Le gouvernement devrait convoquer des commissions mixtes paritaires dans les branches où les premiers niveaux de salaires sont inférieurs au SMIC. En 2009, 23% des branches de plus de 5000 salariés (hors métallurgie et BTP) ont leurs premiers coefficients inférieurs au SMIC. Il conviendrait, de la même manière, de mettre en place un système de sanctions en cas de non respect de l'égalité salariale entre les hommes et les femmes.

Dans beaucoup d'entreprises cette année, les négociations salariales sont difficiles, y compris quand celles-ci présentent de bons résultats financiers, voire très bons, comme certains établissements bancaires.

...

En matière d'emploi, FORCE OUVRIERE se félicite d'abord que nous ayons pu régler le dossier des chômeurs en fin de droit après discussion entre l'État, les organisations patronales et les confédérations syndicales.

Ceci étant, je profite de l'occasion, dès aujourd'hui, pour poser les questions du rétablissement définitif de l'AER dont

vous avez acceptée lors de notre dernière réunion la prolongation pour 2010.

Pour les revendications et propositions de FORCE OUVRIERE, je cite :

1. la mise en place d'une allocation de solidarité intergénérationnelle permettant de lier obligatoirement contrat de professionnalisation et tutorat ;
2. l'instauration pour les jeunes d'une allocation de prise d'emploi, dite allocation jeune salarié permettant de compenser les frais liés à la prise d'une activité (problèmes de mobilité, de double logement temporaire, d'achat de matériel) ;
3. une refonte du dispositif de revitalisation des bassins d'emploi. ...
4. Assurer une meilleure indemnisation et un accompagnement renforcé pour tous les salariés dont le contrat de travail est rompu en raison de la conjoncture économique et ce quelle que soit la taille de l'entreprise . Sachant que 30% des entrées à Pôle emploi sont des fins de CDD et de

missions d'intérim, contrats qui servent de variables d'ajustement, il s'agirait par exemple d'étudier leurs intégrations dans les processus CRP et CTP ;

5. une vieille demande : l'instauration d'une contrepartie emploi en cas d'attribution d'une aide partagée à une entreprise, tout comme nous demandons une révision de la masse importante des exonérations de cotisations sociales patronales ;
6. Des moyens supplémentaires pour Pôle emploi dont les agents sont de plus en plus en flux tendus ;
7. la mise en place effective et rapide du RSA jeunes dans des conditions assouplies ;
8. Le maintien des dispositifs de chômage partiel ou technique avec un renforcement des actions de formation.

En matière de politique industrielle, de la responsabilité des pouvoirs publics, je rappellerai trois revendications prioritaires de FORCE OUVRIERE :

1. la création d'une banque nationale pour l'industrie ayant pour fonction :
 - d'évaluer et coordonner l'ensemble des structures financières et aides publiques bénéficiant aux entreprises,
 - de soutenir l'activité industrielle de proximité et de permettre le développement, l'industrialisation (ingénierie, process, prototypes, mise en œuvre, brevets) et la production sur le territoire national, une fois la recherche et l'innovation identifiées en amont,
 - de recourir à des grands projets publics : aéronautique, chantiers navals, infrastructures, énergie, par exemple,
 - permettre un meilleur accès aux crédits bancaires et aux financements.
2. assurer aux services publics territoriaux de l'État un rôle de proximité et les moyens nécessaires pour réaliser les conseils et les contrôles (ex : créer un guichet unique pour les entreprises en lien avec la banque nationale précitée).

À vos agendas

UNION LOCALE FO DE CHOLET

Modifications des heures des permanences

**Les permanences de l'UL de Cholet sont
fixées, à compter de juin :**

- **Les lundis et vendredis de 15h30 à 17h30**
- **Le samedi sur rendez-vous**

Union Locale
des syndicats CGT- Force Ouvrière de Cholet
Maison des syndicats
1 rue du chemin vert - 49300 Cholet
tel : 02 41 62 06 03

UNION LOCALE FO DE SAUMUR

Rappel :

**Les permanences de l'UL de Saumur se
tiennent :**

- **Les lundis et mercredis de 16h30 à 18h30**

Union Locale
des syndicats CGT-Force Ouvrière de Saumur
18 rue Cendrière - 49400 Saumur
tel : 02 41 51 33 76

Communiqués de la Confédération Force Ouvrière

FO présente à Athènes aux côtés des syndicats grecs

La CGT-FO apporte son soutien aux travailleurs grecs et à leurs syndicats, la GSEE (Confédération générale du Travail de Grèce) et ADEDY (Fonction publique) qui appellent à une grève générale ce jour et manifestent à nouveau contre le plan d'austérité qui frapperait l'ensemble des salariés, leur protection sociale et leurs retraites, ainsi que la Fonction pu-

blique.

Le Bureau confédéral de FO est représenté à Athènes ce jour par Andrée Thomas, en charge des questions internationales et européennes, qui manifeste aux côtés des syndicats grecs.

Pour FO, en Grèce comme dans de nombreux autres pays, cela revient à faire payer doublement la facture de la

crise aux travailleurs et aux populations, crise dont la cause est celle d'un système économique fondé sur des inégalités qui n'ont eu de cesse de s'aggraver, mais dont sont épargnés les spéculateurs et leurs auxiliaires les agences de notation.

Paris, le 5 mai 2010

Le chèque vacances et le titre restaurant ne sont pas des niches fiscales !

Au motif de lutter contre les niches fiscales, le gouvernement étudierait la taxation du chèque vacances et du titre restaurant.

Force ouvrière s'élève contre cette incongruité qui s'apparente à une politique de gribouille.

Utilisé quotidiennement par des millions de salariés pour se restaurer à un prix supportable, près de leur lieu de travail, le titre restaurant ne saurait être considéré comme un avantage fiscal !

A ce titre, le taxer serait une nouvelle attaque contre le pouvoir d'achat des salariés, qui n'ont concrètement pas constaté la baisse des tarifs dans la restauration à la suite de l'abaissement de la TVA, qui coûte pourtant en année pleine 3 mds€ au budget de l'Etat.

Par ailleurs Force ouvrière rappelle que plus d'un français sur deux ne part pas en vacances, malgré la réussite incontestable du chèque vacances.

Alors que le gouvernement se propose

de favoriser le développement du chèque vacances particulièrement dans les PME, par la loi d'août 2009, une telle mesure serait contradictoire.

« Faites payer les pauvres, ce sont les plus nombreux » disait déjà Turgot.

Force ouvrière réclame une véritable politique fiscale qui passe par l'affaiblissement des taxes et impôts indirects au profit d'une réhabilitation de l'impôt sur le revenu et sa progressivité.

Paris le 3 mai 2010.

Vos droits

Maladie, maintien de salaire et subrogation

Qu'est-ce que la subrogation ?

En cas de maintien du salaire pendant un arrêt de travail, la subrogation permet à l'employeur de percevoir directement, à la place du salarié, les indemnités journalières versées par sa caisse d'Assurance Maladie et/ou un organisme de prévoyance.

Le calcul des indemnités journalières dues au salarié résulte d'une combinaison des règles d'indemnisation légales et conventionnelles. L'employeur doit appliquer les dispositions les plus favorables en faisant une comparaison globale fondée sur l'intérêt de l'ensemble des salariés (Cass. soc. 17 janvier 1996 P 93-20066).

En cas d'excédent, l'employeur doit le reverser au salarié

Pour diverses raisons liées à la variation des éléments de calcul, il arrive que les indemnités journalières de la Sécurité sociale ou d'un régime complémentaire de prévoyance soient plus élevées que le montant de la rémunération qui aurait été perçue si le salarié avait travaillé. Dans ce cas, l'employeur ne doit pas conserver entre ses mains la part des indemnités journalières dépassant le montant du salaire maintenu. Il s'enrichirait sans motif (Code civil art. 1371 et s.) Cet excédent doit donc être reversé au salarié.

L'employeur est donc tenu de reverser au salarié la part des I.J. de sécu-

rité sociale ou de prévoyance excédant la rémunération maintenue, même en cas de disposition conventionnelle inverse.

Plusieurs arrêts de cour de cassation l'ont confirmé, en particulier :

Références

- Cass. soc. 19 décembre 1990 87-43705 ;
- Cass. soc. 7 juillet 1993 89-44060 ;
- Cass. soc. 26 février 1997 P93-46794 ;
- Cass. Soc. 9 octobre 2001 98-43949 Publié au bulletin ;
- Cass. soc. 18 octobre 2000 98-45041.

RETRAITES

Les salariés doivent savoir !

Ceux qui disent défendre les intérêts des salariés doivent se prononcer :

- ▶ **POUR** ou **CONTRE** l'allongement de la durée de cotisation ?
- ▶ **POUR** ou **CONTRE** le recul de l'âge légal de départ en retraite ?
- ▶ **POUR** ou **CONTRE** « l'harmonisation » Public/Privé ?

POUR  **c'est : CONTRE !**
Et ce n'est pas négociable !

FO prend ses responsabilités :

**Le 15 Juin, grève
interprofessionnelle Public - Privé**

Manifestation nationale à PARIS

***Inscrivez-vous
auprès des militants
Force Ouvrière***

Départs prévus sur

- ▶ ***Angers***
- ▶ ***Cholet***
- ▶ ***Saumur***